



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

extrait du registre des délibérations

séance du 06 novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le mardi six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt cinq octobre, se sont réunis à la salle communautaire "salle des Potiers" à Desvres, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

N° de délibération : 22-2018-11-08 PLUI : modalités de concertation

Commune	Délégué titulaire	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à	Remplacés par
ALINCTHUN	Jean PICQUE	x				
BELLEBRUNE	Christophe GUCHE	x				
BELLE ET HOULLEFORT	Michel DUFAY	x				
BOURNONVILLE	Joël MABILLE	x				
BRUNEMBERT	Philippe DELBARRE	x				
CARLY	Almé HERDUIN	x				
COLEMBERT	Thierry CAZIN	x				
COURSET	Christian REGNIER	x				
CREMAREST	Claude PRUDHOMME	x				
DESVRES	Gérard PECRON	x				
	Lilian DACQUIN	x				
	Brigitte GOURDIN	x				
	Marc DEMOLLIENS	x				
	Ludovic DUTRIAUX	x				
	Bruno LEDUC	x				
	Marylise THILLIEZ	x				
	Nathalie TELLIER	x				
	Michel SERGENT	x				
	Nicole DARQUES	x				
	Chantal TERNISIEN	x				
DOUDEAUVILLE	Evelyne DUROT	x				
HALINGHEN	Guy LAMBERT	x				
HENNEVEUX	Jean-Claude RETAUX	x				
LACRES	Jean-Pierre FRANCOIS	x				
LE WEST	Serge FEUTRY	x				
LONGFOSSE	Jean-Claude PRUVOST	x				
	Anita THOMAS	x				
	Jean-Marc DUFOUR		x			
LONGUEVILLE	André BAHEUX	x				
LOTTINGHEN	André LELEU	x				
MENNEVILLE	Joël PRUVOST	x				
NABRINGHEN	Hervé BROUART	x				
QUESQUES	Samuel GEST	x				
QUESTRECQUES	Jean-Claude CAMPAGNE			x		
SAINT MARTIN CHOQUEL	Jean-Marc DEBOVE	x				
SAMER	Claude BAILLY	x				
	Pascal BALLY	x				
	Sandrine CHIVET	x				
	Alain LOUVET	x				
	Cristina BASTIDE	x				
	Annick POCHE	x				
	Luc VAN ROEKEGHEM	x				
	Valérie DELATTRE	x				
	Christophe DOUCHAIN	x				
SELLES	Philippe CLABAUT	x				
SENLECQUES	Christophe FOURCROY	x				
TINGRY	Sébastien COUSIN	x				
VERLINCTHUN	Francis GRANDERIE	x				
VIEIL MOUTIER	Jean-Claude BONNE					Evelyne COMPIEGNE
WIERRE AU BOIS	Bertrand FLAHAUT	x				
WIRWIGNES	Phillppe LELEU					André GOUDALLE
					Nombre de membres en exercice	52
Secrétaire de séance : Christophe DOUCHAIN						
					Nombre de membres présents	50
					Excusés avec pouvoir à un titulaire	0
					Remplacés par un suppléant	2
					Excusés	1
					Absents	1
					Nombre de votes	50

Délibération n° 22-2018-11-06

Objet : PLUi : modalités de concertation

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et S, et R151-1 et s, relatifs au plan local d'urbanisme,

Vu la délibération Communautaire du 9 décembre 2010, prescrivant l'élaboration du PLU intercommunal,

Vu la seconde délibération du 9 décembre 2010, relative aux modalités de concertation utilisées lors de la procédure d'élaboration,

Considérant les travaux des Commissions et des Bureaux communautaires sur ce thème,

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le cadre de la loi. Celle-ci prévoit que la collectivité définisse, dès la prescription du projet de Plan Local d'Urbanisme, des modalités précises d'information et d'échanges avec les élus, les habitants et les diverses composantes du territoire, afin de permettre une expression de la démocratie participative.

Ces modalités sont donc évaluées lors de l'arrêt de projet, prévu ce 6 novembre 2018, afin de vérifier le respect des engagements.

Le Président rappelle que ce PLUi a traversé plusieurs étapes, animées par des prestataires successifs venant alimenter les travaux et les réflexions :

1. Lors des diagnostics du territoire,
2. puis lors de la formulation du PADD,
3. et enfin lors de la rédaction du Règlement et de ses documents graphiques, les plans A de zonages, les plans B des patrimoines naturel et architectural, et les plans C des risques et nuisances.

Au total, comme annexé ci-après, ces modalités ont compris, de manière classique : des réunions publiques, l'usage de sites Internet ; des expositions permanentes ou itinérantes, des articles dans la presse, beaucoup de temps de travail dans les communes ou par secteur paysager.

Le Président détaille la concertation avec les habitants :

- si des panneaux d'affichage spécifique de la CCDS n'ont pas été implantés à chaque mairie, il convient de noter par contre l'extension du site Internet présentant les actions des communes et de la CCDS, dont les délibérations d'urbanisme, et les divers étapes du PLUi ;
- au moins 1 réunion publique pour chacun des secteurs et une s'adressant à l'ensemble du territoire ; ce qui a été fait.
- Une exposition itinérante se proposait d'aller à la rencontre des

habitants sur leurs lieux de vie (collèges, centres commerciaux, cinémas...). L'exposition réalisée s'est tenue un an, dans le Hall de la CCDS et a été emmenée lors des réunions publiques par secteur.

- Des animations par thème : se sont en particulier tenues les commissions paritaires en lien avec les règlements de boisement, les sondages et réunions de rendu aux habitants et aux professionnels de santé, en co-animation avec la MSA ; l'étude patrimoine identitaire, avec les habitants volontaires et le PNRCMO, les réunions aux exploitants agricoles, avec la Chambre d'Agriculture.

Au final, la CCDS a réalisé :

- ✓ 3 séminaires avec invitation de tous les élus (09/10/2010 ; 28/06/2013 ; 02/07/2014)
- ✓ 10 conférences des 31 Maires ;
- ✓ 7 réunions co-animées avec la Chambre d'agriculture, à destination de tous les agriculteurs ;
- ✓ Deux débats en conseil Communautaire sur le PADD (17/12/2013 ; puis après la loi ALUR de mars 2014, le 06/04/2017) suivis des débats en conseil Municipal, toutes ces échelles de Conseils étant ouvertes de droit au public ;
- ✓ 12 ateliers thématiques autour des diagnostics du Territoire, animés par le BE Cazal, dont 7 avec les 31 maires ;
- ✓ 3 réunions avec les Personnes Publiques Associées (27/11/2013 ; 15/06/2015 ; 07/07/2016), une quatrième restant à tenir à la fin du délai d'avis sur l'arrêt de projet ;
- ✓ 7 réunions par secteur Paysager, comprenant le Maire et deux élus des communes du secteur ;
- ✓ 6 réunions publiques, dont 5 par secteur paysager, au plus près des habitants ;
- ✓ 1 exposition permanente durant une année, dans le Hall de la CCDS, sur le PLUi,
- ✓ Plus de 200 temps de travail ou de présentation avec les Maires ou les conseils des communes ;
- ✓ 20 parutions des travaux associés au PLUi dans le trimestriel Terre de cœur, pour les thèmes de l'habitat, de la santé, des friches économiques à requalifier, de la démarche « Habiter demain », du SCOT, de l'étude agricole, des règlements de boisements,

Enfin, M. le Président indique que, dans les prochaines semaines, vont se tenir à nouveau cinq réunions publiques (une par secteur paysager), pour présenter au plus près des habitants, les pièces du PLUI, notamment les Cartes et Règlement, et pour indiquer les étapes et délais restants jusqu'à l'enquête publique.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE LES MODALITES DE CONCERTATION** utilisées lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme concernant les 31 communes de la CCDS et les considère comme adéquates à l'objectif poursuivi de concertation ;
- **CHARGE LE PRESIDENT** d'assurer la publicité de la présente délibération, par sa notification à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, par publication au recueil des actes administratifs, et par affichage au siège de la CCDS, envoi aux 31 communes pour affichage et mise en ligne sur le site Internet de la CCDS.

Fait et délibéré à Desvres, le 06 novembre 2018

Le Président

C. PRUDHOMME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Prudhomme', is written over a long, thin horizontal line that extends from the right side of the page towards the center.